



PREAVIS MUNICIPAL No 943-14

Sainte-Croix, le 14 mai 2014
Au conseil communal de et à Sainte-Croix

Projet de construction d'un refuge forestier, d'une piste forestière au Suard, de la réhabilitation du Chemin de la Chéneau par l'utilisation de la subvention de la réserve forestière

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dans le cadre de sa politique de protection de la nature, le Canton de Vaud s'est engagé à affecter au moins 10% de la surface forestière en réserve. Pour atteindre cet objectif, notre service forestier a été invité à proposer des surfaces appropriées, en accord avec les propriétaires concernés. La Commune de Sainte-Croix a ainsi récemment créé la réserve « *Dénériaz-Noirveaux* » qui couvre une surface de quelques 153 ha. Par cet acte, le propriétaire s'engage à ne plus y exploiter de bois pour une durée de 50 ans. A titre de compensation, l'Etat de Vaud et la Confédération versent une indemnité unique lors de la création de la réserve. Dans notre cas, le montant alloué est de **Chf 212'000.--**.

Dès lors, l'objet de ce préavis porte sur l'utilisation de ce montant pour financer différents projets d'amélioration de notre secteur forestier.

Descriptif des projets

1. Construction d'un refuge forestier

La Commune de Sainte-Croix est propriétaire d'un important domaine forestier et agro-pastoral qui couvre plus de 2000 ha. Elle dispose à l'intérieur de ces massifs de plusieurs secteurs dévolus à l'accueil du public, notamment les chalets de la Vy Jaccard et des Dénériaz-Dessous, qui peuvent être loués à des particuliers durant la belle saison. Toutefois, actuellement aucun véritable refuge forestier libre d'accès (à l'exception du chalet des Roches Eboulées - fortement excentré), n'est à disposition du public. Avec une population résidente de plus de 4600 habitants, la mise à disposition d'un refuge ouvert serait la bienvenue, d'autant que les demandes pour ce genre d'infrastructures sont fréquentes et répétées. Cette situation engendre d'ailleurs quelques problèmes de fréquentation excessive dans les refuges des communes voisines (refuge de la Limasse de Baulmes).

Emplacement

Plusieurs sites ont été envisagés. Ils se situent tous dans des périmètres prévus pour le délasserment du public. Lors du choix, les critères suivants ont été pris en compte : fréquentation de l'endroit, infrastructures existantes, accès aux véhicules motorisés, adéquation avec les parcours pédestres, conflits potentiels avec la faune, protection de la nature et propriétaires voisins.

Le site choisi au lieu-dit "la Combette verte" (voir plan annexé) répond à tous ces critères. Il présente en outre les avantages suivants :

- Place de pique-nique existante et fréquentée
- Croisement de plusieurs chemins forestiers, accessible aux véhicules motorisés depuis L'Auberson
- Situé sur les parcours pédestres et le sentier des Bornes (parcours didactique le long de la frontière)
- Intersection des pistes de ski de fond de L'Auberson et lieu de contrôle des vignettes en hiver
- Situé au cœur d'une grande parcelle communale évitant ainsi des problèmes de voisinage
- Pas de proximité directe avec une réserve naturelle ou une réserve de faune
- Pas de sensibilité particulière vis-à-vis de la faune et notamment du Grand Tétras

Type de bâtiment

Le refuge se présentera sous la forme d'un chalet en bois rond de taille modeste (5m par 10m) sans eau ni sanitaires. Le bâtiment sera de forme rectangulaire avec un toit à deux pans, il reposera sur 6 piliers en chêne enfouis dans la terre, ce qui évitera des travaux de terrassement trop importants et onéreux. Il est prévu une pièce unique pourvue d'une table, de bancs et d'un fourneau. Une petite annexe sera créée pour le rangement du matériel de balisage des pistes de ski de fond de la Société de Développement de L'Auberson. L'accessibilité est garantie aux véhicules par les chemins forestiers existants et on disposera de cinq places de parc à proximité immédiate.

Réalisation et coûts

Le service forestier communal, avec l'appui ponctuel d'un spécialiste, est en mesure de réaliser lui-même cette construction en bois rond. Le service des travaux quant à lui réalisera les terrassements pour les places de parc ainsi que la planie destinée à accueillir la construction.

Lors de l'examen préalable, les services de l'Etat ont donné un préavis positif pour cette réalisation.

Le coût total prévisible pour ce projet est estimé à **Chf. 96'000.--**.

2. Terrassement de la piste à machines du Suard des Envers

En 2007, le permis de construire de la piste à machines du Suard des Envers était délivré, permettant de débiter les travaux de desserte de ce massif forestier communal de quelques 35 ha. La piste projetée relie Le Mont des Cerfs à la route goudronnée qui va de La Gittaz-Dessous aux Grangettes sur environ 2'000 m.

A ce jour, quelques 1'200 m de pistes sont d'ores et déjà réalisées et utilisées pour l'extraction des bois. Il reste donc 800 m à terrasser pour terminer l'ouvrage. De plus, quelques secteurs devront être minés. Certains bancs de roches particulièrement durs ne pouvant être cassés à l'aide d'un brise roche, le recours à l'explosif s'avère nécessaire. A ce titre, une entreprise spécialisée devra être mandatée alors que les travaux de fouille seront quant à eux confiés à une entreprise régionale.

Les coûts pour finaliser cet ouvrage sont estimés à **Chf. 56'000.--**.

3. Réhabilitation de la partie supérieure du chemin forestier de la "Chéneau"

Le chemin forestier dit "La Chéneau" dessert une partie des forêts situées entre Le Chantelet et La Gittaz-Dessous. L'exiguïté et le manque de fondation du chemin ne permettent plus aux véhicules actuels d'accéder aux massifs et empêchent ainsi une exploitation rationnelle. Cette situation entraîne des problèmes d'entretien des forêts environnantes car les coûts de débardage s'avèrent trop élevés en regard des distances à parcourir. La remise en état de ce tronçon permettra l'accès aux camions de bois et réduira donc considérablement les distances de débardage.

Descriptif des travaux

Le tronçon à refaire s'étend sur une distance de 1'000 mètres dont 300 mètres sur pâturage. Les travaux consisteront à élargir le tracé pour obtenir une bande de roulement de 3 mètres. L'apport de matériaux pierreux permettra de renforcer les fondations du chemin. Enfin, une couche de grave type 0/30 constituera la couche de finition de surface.

Ces travaux feront l'objet d'une mise à l'enquête publique.

Le coût de ce projet est estimé à **Chf 60'000.--**.

Récapitulatifs des coûts et recettes en Chf

Construction du refuge forestier	96'000.--	
Creuse de la piste du Suard	56'000.--	
Réhabilitation du chemin de la Chéneau	60'000.--	
Subvention reçue, réserve forestière		192'586.--
Subvention à recevoir		19'414.--
TOTAUX	212'000.--	212'000.--

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux décrits ci-dessus.
- **de financer** ces travaux par les subventions reçues lors de la création des réserves forestières.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Le Secrétaire :

F. THEVENAZ

S. CHAMPOD

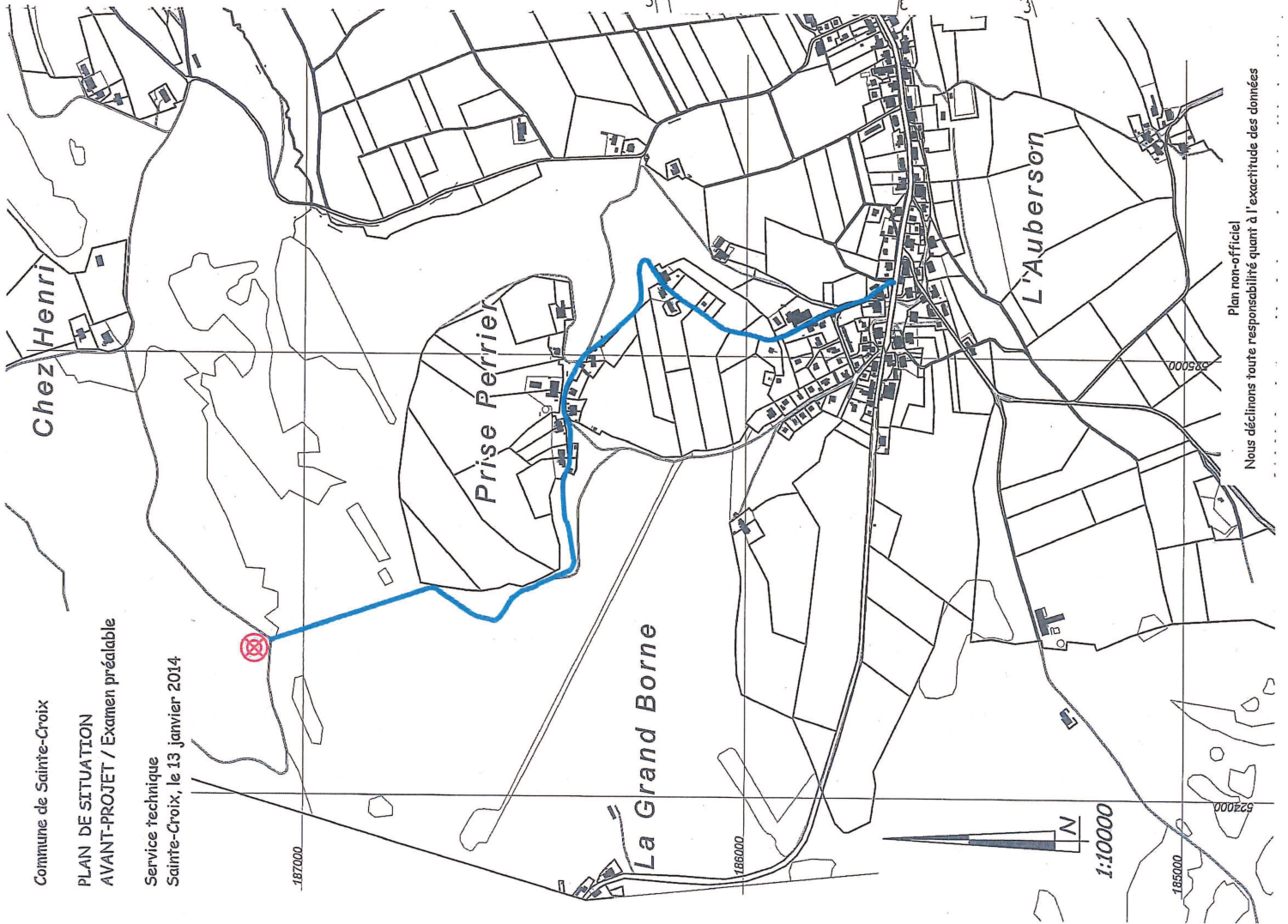
Annexes : Plan de situation

Délégué municipal : M. Philippe Duvoisin, Municipal

Commune de Sainte-Croix

PLAN DE SITUATION
AVANT-PROJET / Examen préalable

Service technique
Sainte-Croix, le 13 janvier 2014



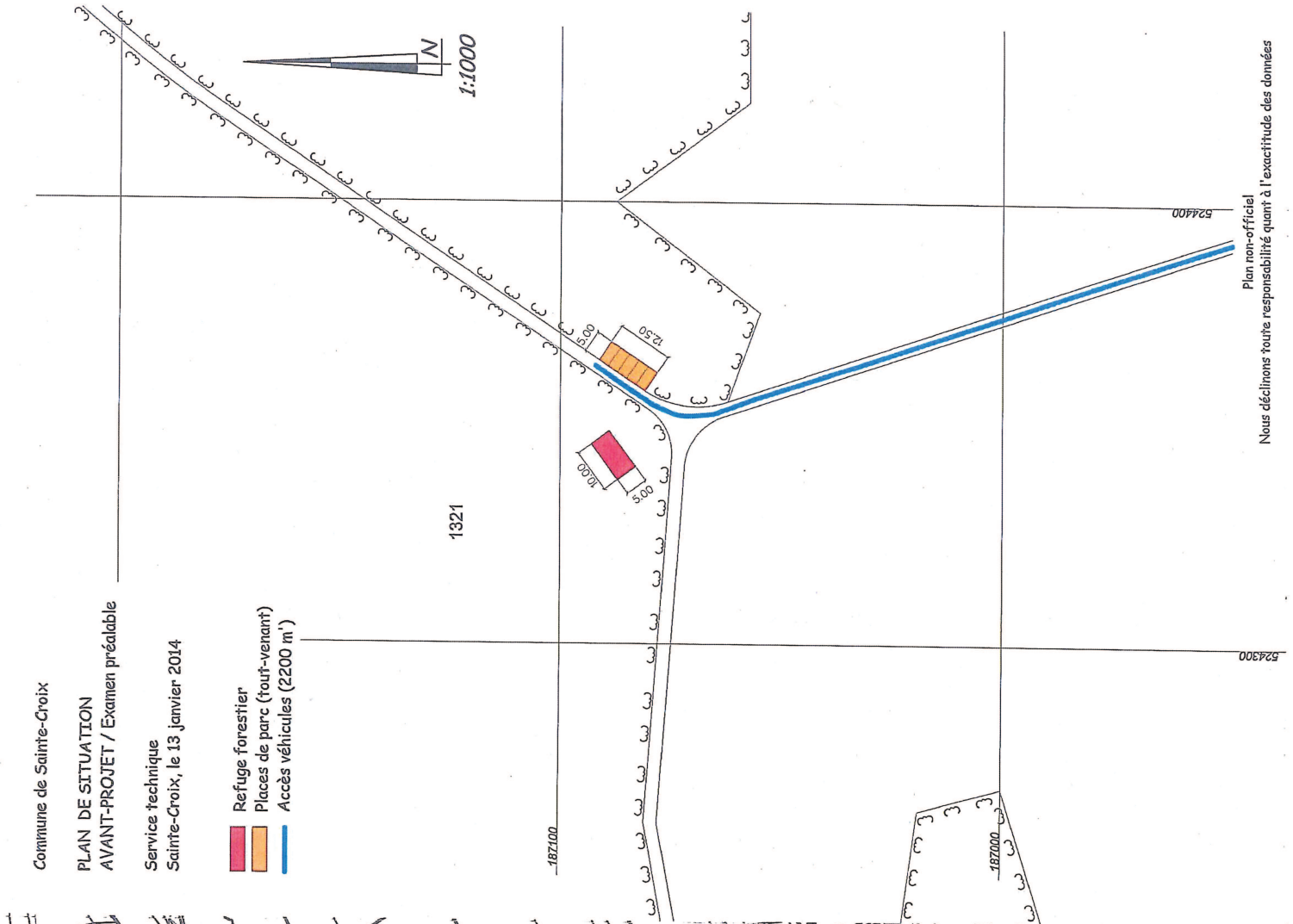
Plan non-officiel
Nous déclinons toute responsabilité quant à l'exactitude des données

Commune de Sainte-Croix

PLAN DE SITUATION
AVANT-PROJET / Examen préalable

Service technique
Sainte-Croix, le 13 janvier 2014

- Refuge forestier
- Places de parc (tout-venant)
- Accès véhicules (2200 m²)



Plan non-officiel
Nous déclinons toute responsabilité quant à l'exactitude des données